

Le ministère s'occupe de cartographie et d'inspections géologiques. Ce travail est accompli par deux divisions; l'une est chargée des levés aérogrammétriques, l'autre effectue la cartographie détaillée des régions minières et l'étude de gisements ou de terrains particuliers. Ce sont des géologues ou des ingénieurs miniers qui dirigent les groupes se livrant au travail sur place. Les rapports publiés d'après ces recherches sont distribués gratuitement sur demande. Durant la saison propice, il y a une trentaine d'équipes au travail dans diverses régions de la province. Dans les districts miniers se trouvent des bureaux, dirigés par des géologues demeurant sur place, où l'on recueille, conserve et compile des renseignements géologiques, fruits d'explorations minières. Le public peut obtenir des exemplaires de cette documentation.

Le ministère a à son emploi des inspecteurs chargés presque exclusivement de la sécurité des ouvriers travaillant dans les exploitations minières. Deux postes ambulants de secours aux mineurs se tiennent en alerte et l'on applique un programme d'instruction visant les secours à donner aux mineurs.

Dans le domaine de l'enseignement au profit des prospecteurs, l'Université Laval et l'Université de Montréal donnent chaque année des cours universitaires de cinq semaines. On offre chaque année des bourses universitaires aux étudiants méritants, diplômés ou non encore diplômés en génie minier, en géologie et en métallurgie, en vue de contribuer ainsi à la formation d'ingénieurs compétents au bénéfice de l'industrie minière. Les prospecteurs sont invités à des conférences qui se donnent à différents endroits de la province.

Ontario.—Le ministère des Mines de la province d'Ontario offre une foule de services de nature à aider directement l'industrie minière de la province. En voici une brève énumération:

Division des terres minières.—Cette division s'occupe de toutes les questions visant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'émission définitive des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Au fur et à mesure qu'on obtient d'autres renseignements par suite de nouveaux levés, les cartes sont révisées en conséquence. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province.

Division de la géologie.—Le personnel géologique du ministère s'occupe continuellement de tracer des cartes et de mener des enquêtes géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Dans bien des régions productives de la province, des géologues résidents s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels fait partie du personnel afin d'examiner les gisements de ce genre, d'enquêter sur les méthodes de traiter et de récupérer de tels minéraux ainsi que de compiler des données sur les usages, les normes et les débouchés de tels produits. Il incombe à une section de la Division de recueillir et de diffuser des renseignements sur les nappes d'eau souterraines. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à des divers centres de la province.